



NUMÉRO	SUJET
05-2026-FRM	Promotion de la mobilité
	RESPONSABLE POLITIQUE Gérard Produit

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le présent préavis demande un soutien sur trois ans (2027-2029) aux mesures de promotion pour la mobilité, dans la continuité des actions engagées depuis 2017. Le montant pour la part régionale est de CHF 120'000 par an, à charge du Fonds pour une mobilité collective et innovante. Cette contribution permet de poursuivre notre politique de communication et d'incitation en faveur du report modal vers les transports publics et les modes actifs, en s'adaptant aux nouveaux usages, aux nouveaux outils et aux priorités de développement du territoire.

Contexte / Enjeux

Depuis dix ans, Région de Nyon développe, en collaboration avec les communes, le Canton, les transporteurs et divers partenaires, des actions de promotion de la mobilité à destination de la population et des pendulaires. La stratégie régionale repose sur deux axes principaux, à savoir informer et inciter, en déclinant les mesures selon les publics-cibles et les thématiques de mobilité concernées.

Le soutien régional à ces mesures de promotion a été formalisé via plusieurs préavis dans le cadre du fonds pour les transports publics.

Préavis 13-2017 : financement de CHF 190'000 sur deux ans (2017-2019), afin de couvrir les actions courantes d'information et d'incitation et de renforcer le service Guichet Mobile (conseils pour les collaborateurs des entreprises).

Préavis 47-2019 : soutien de CHF 330'000 sur trois ans (2019-2022) pour pérenniser les mesures-phares, renforcer et proposer de nouvelles offres pour la population et les touristes et déployer les plans de mobilité interentreprises (PMiE) et le Guichet Mobile dans six zones d'intérêt.

Préavis 17-2022 : participation de CHF 100'000 pour poursuivre les mesures-phares de promotion de la mobilité en 2023.

Préavis 33-2023 : soutien de CHF 360'000 sur trois ans (2024-2026) pour maintenir et pérenniser les mesures-phares, développer de nouvelles actions, poursuivre le déploiement des PMiE et soutenir les actions du Guichet Mobile.

La promotion de la mobilité constitue un levier essentiel pour accompagner le développement du territoire, réduire la dépendance à la voiture individuelle et favoriser des pratiques de déplacement plus durables.

Au cours des trois dernières années (2024-2026), les mesures mises en place ont confirmé leur utilité et leur pertinence. La Région souhaite dès lors poursuivre et renforcer ce dispositif pour la période 2027-2029.

Bilan du préavis 33-2023

Le bilan détaillé du préavis 33-2023 figure en annexe. Il met en évidence la poursuite des mesures informatives et incitatives, la consolidation des actions en faveur de la mobilité pendulaire, ainsi que le maintien d'outils de communication adaptés aux besoins du territoire.

Les résultats observés durant ces trois années montrent que les actions menées ont contribué à renforcer l'attractivité des transports publics et de la mobilité active. En 2024, la Région a communiqué une hausse de près de 11% de la fréquentation des transports publics et une augmentation de 16% de l'utilisation des vélos en libre-service. En 2025, la fréquentation a atteint 9,1 millions de voyageuses et voyageurs sur les bus régionaux et urbains, le train NStCM et la ligne CGN N3.

Un bilan financier avec un état des lieux des dépenses liées au préavis 33-2023 figure également en annexe.

Plan d'action 2027-2029

Le présent préavis s'inscrit dans la continuité du précédent, tout en proposant une organisation plus lisible. Les axes retenus pour la période 2027-2029 sont les suivants : mesures informatives et mesures incitatives. Ces axes s'adressent à deux publics principaux : les habitantes et habitants de nos communes membres d'une part, les pendulaires d'autre part.

Mesures informatives

La Région poursuivra l'élaboration et la diffusion de supports d'information destinés à faciliter la compréhension de l'offre de mobilité et à accompagner les changements d'habitudes. Ces mesures comprendront notamment le plan des réseaux de transports publics, les supports liés aux changements d'horaire, les informations sur l'offre nocturne, la mobilité de loisirs et les nouveautés du réseau de transports publics.

Une attention particulière sera portée à la clarté des messages, à l'adaptation des supports selon les publics visés et à la complémentarité entre supports imprimés et canaux numériques.

Mesures incitatives

La Région maintiendra et développera des actions concrètes destinées à encourager l'essai puis l'adoption de modes de déplacement durables. Les mesures incitatives viseront notamment la mobilité active, les transports publics, les vélos en libre-service et les mobilités combinées. Elles pourront prendre la forme de concours, d'offres découverte, d'actions thématiques, de campagnes saisonnières et de défis à participation libre.

Nouveaux projets

En complément aux actions reconduites, trois nouveaux projets ambitieux sont envisagés pour cette période :

Campagne audiovisuelle multimodalité (années 2027-2028)

Région de Nyon souhaite mettre en œuvre une campagne audiovisuelle dédiée à la promotion de la multimodalité sur son territoire. Celle-ci comprendra la production d'un spot principal de format long, valorisant les différentes solutions de déplacement disponibles dans le district, décliné ensuite

en plusieurs capsules vidéo courtes. Ces déclinaisons aborderont notamment les thématiques suivantes : vélos en libre-service (VOI), nouveau service de transport à la demande, offre nocturne, mobilité de loisirs et mobilité pendulaire.

Ce mandat sera réalisé en collaboration avec une agence de communication sur la base d'un cahier des charges. Les contenus produits seront notamment diffusés sur les réseaux sociaux, le site internet ainsi que sur les écrans présents dans les transports publics.

Action phare en faveur de la mobilité active (chaque année)

Région de Nyon a pour objectif de mettre en place chaque année une action phare visant à promouvoir la mobilité active à l'échelle de ses communes membres. Cette initiative prendra la forme d'un défi collectif de type Cyclomania, encourageant la pratique du vélo au quotidien. Les participant·es seront invité·es à cumuler des kilomètres à vélo sur une période définie, contribuant ainsi à renforcer les habitudes de déplacement durables.

Action type Déclic Mobilité (année 2029)

Région de Nyon a pour projet de conduire une étude de faisabilité en vue de la mise en place d'un défi comportemental de type « Déclic Mobilité » à l'échelle de son territoire. Cette démarche, pilotée en collaboration avec un bureau de conseil spécialisé, visera à accompagner les participant·es dans l'évolution de leurs habitudes de déplacement sur une période définie, grâce à un suivi individualisé et collectif.

Cette action s'inscrit dans une logique de décarbonation de la mobilité et de réduction de la dépendance à la voiture individuelle. Elle permettra également de mieux comprendre les pratiques de mobilité en fonction de différents profils, tels que l'âge, la situation familiale ou le lieu de résidence.

Le dispositif reposera sur le recrutement de ménages volontaires s'engageant à renoncer à l'usage de leur voiture pendant un à deux mois. En contrepartie, les participant·es bénéficieront d'un « kit mobilité » comprenant notamment des abonnements de transports publics, des vélos ou encore des solutions d'autopartage.

Un accompagnement personnalisé sera proposé tout au long du défi, avec un suivi prolongé durant les semaines suivant la fin de l'expérimentation, afin de consolider les changements de comportement.

Mobilité pendulaire

Les actions en faveur des pendulaires seront intégrées dans les mesures informatives et incitatives. Elles comprendront notamment les échanges avec les entreprises, le service Guichet Mobile, les actions sur site, les sondages mobilité, les plans d'accès aux sites d'entreprises, la création de contenu et d'offres réservées et la maintenance des outils numériques destinés aux collaborateurs et collaboratrices.

La Région poursuivra également son accompagnement des plans de mobilité interentreprises (PMiE) dans les zones concernées, en lien avec les communes partenaires.

Financement

Les mesures de promotion de la mobilité s'inscrivent dans l'axe 2 du Fonds pour une mobilité collective et innovante dédié au marketing. Les montants se basent sur les charges de ces dernières années et sur la prévision des charges pour la réalisation des trois nouveaux projets cités ci-dessus.

Coût prévisionnel (2027-2029)

Type de mesure	2027 CHF (TTC)	2028 CHF (TTC)	2029 CHF (TTC)
Mesures informatives	15'000	15'000	15'000
Mesures incitatives	66'000	66'000	66'000
Ressources humaines	85'000	85'000	85'000
Montant / an	166'000	166'000	166'000
Total 2027-2029	CHF 498'000		

Participation des partenaires

Partenaire	2027 CHF (TTC)	2028 CHF (TTC)	2029 CHF (TTC)
Région de Nyon	120'000	120'000	120'000
Canton de Vaud	20'000	20'000	20'000
Communes partenaires PMiE	15'000	15'000	15'000
Transporteurs	11'000	11'000	11'000
Montant / an	166'000	166'000	166'000
Total 2027-2029	CHF 498'000		

Part régionale : La part régionale est de **CHF 120'000/an** pour co-financer les actions d'information et d'incitation, ainsi que la coordination du programme de développement des PMiE (poste RH) avec les activités de promotion du Guichet Mobile.

Ce montant sera imputé au fonds pour une mobilité collective et innovante.

Canton de Vaud : le Canton de Vaud, par le biais de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) est sollicité à hauteur de CHF 20'000 pour participer au poste RH en lien avec la gestion du plan de mobilité interentreprises (PMiE) via la mission donnée à la Région.

Communes partenaires PMiE : Les communes partenaires du programme PMiE participent aux mesures de promotion mises en place dans les diverses zones d'intérêt (supports personnalisés, organisation des animations, offres spécifiques) à hauteur de CHF 15'000/an. En 2026, ces communes sont au nombre de dix.

Transporteurs : Les partenaires de transport participent au financement des mesures informatives et incitatives et à l'app Guichet Mobile, à hauteur de CHF 11'000. De plus, ils mettent à disposition des prix pour les concours et stands.

Le présent préavis s'inscrit dans l'axe 2 - Marketing du Fonds régional à la mobilité dont l'enveloppe disponible s'établit à CHF 120'000 TTC par an, soit un montant total disponible de CHF 360'000 TTC depuis le lancement du FRM en 2024. Les crédits relatifs au préavis 33-2023 déjà validé sur ce 2^e axe ont été totalement engagés. **Il s'agit donc de solliciter un nouveau soutien de la Région d'un montant total de CHF 360'000 TTC pour la période 2027-2029, soit CHF 120'000 TTC par an.**

Calendrier

08.10.2026

Vote du préavis au Conseil intercommunal

2027-2029

Mise en place des mesures de promotion selon un plan d'action annuel discuté avec les communes et transporteurs.

Communication

Une communication au sujet de l'acceptation de ce préavis sera entreprise. Pour ce qui est des autres mesures de communication, elles seront mises en place en fonction du plan d'action annuel.

Conclusion

Les mesures de promotion de la mobilité mises en place en partenariat avec les communes, le Canton et les transporteurs visent à faire évoluer durablement les habitudes de déplacement des différents publics. En poursuivant et en adaptant ces actions pour la période 2027-2029, Région de Nyon entend renforcer son rôle de coordination et de promotion d'une mobilité plus durable, multimodale et mieux adaptée aux besoins du territoire.

Annexes

- Bilan des mesures du préavis 33-2023
- Bilan financier du préavis 33-2023

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

- | | |
|---------|---|
| vu | le préavis du Comité de direction 05-2026-FRM relatif à une demande de crédit de CHF 360'000, |
| ouï | le rapport de la Commission mobilité, |
| attendu | que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour, |
| décide | d'accorder le crédit de CHF 360'000 en faveur des mesures de promotion de la mobilité, |
| | d'imputer le montant total de CHF 360'000 sur le fonds de mobilité affecté. |

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 16 juillet 2026, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Frédéric Mani
Président

Boris Mury
Secrétaire général